



BULLETIN DE SOUTIEN

L'avenir et le développement
du Groupe hospitalier Paris

Saint-Joseph sont liés à votre générosité.

Oui, je soutiens activement les priorités du Groupe hospitalier Paris Saint-Joseph, aux côtés de ses médecins.

Je souhaite faire un don par chèque à la Fondation hôpital
Saint-Joseph d'un montant de

Nom

Prénom

Adresse.....

.....

Ville CP

Tél E-mail

Les données recueillies sont nécessaires au traitement de votre don et à l'émission de votre reçu fiscal. Conformément à la loi informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de radiation sur simple demande écrite à la Fondation hôpital Saint-Joseph, Direction Générale, 185, rue Raymond Losserand - 75674 Paris cedex 14

Bulweb2014

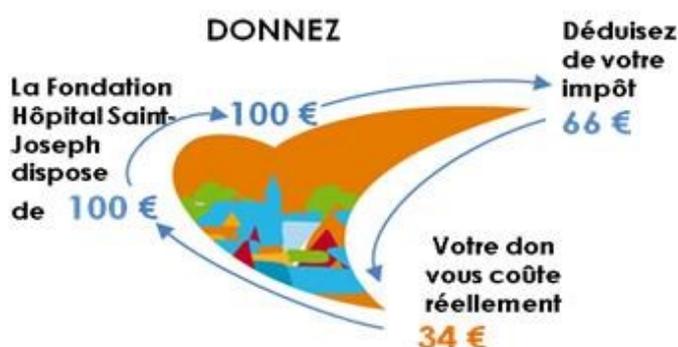
Adresse postale :

*Fondation hôpital Saint-Joseph, Direction Générale
185, rue Raymond Losserand - 75674 Paris cedex 14*

DÉDUCTIONS FISCALES

◇ Conformément aux articles 200 et 238 du code général des impôts :

- **si vous êtes un particulier** : vous bénéficiez d'une déduction de 66% du montant de votre don dans la limite de 20% du revenu imposable. Si le don dépasse ce pourcentage, l'excédent peut être reporté sur les cinq années suivantes.



- **si le donateur est une entreprise** : elle bénéficie d'une déduction de 60% du montant de son don dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires H.T. Si le don dépasse ce pourcentage, l'excédent peut être reporté sur les cinq années suivantes.

Si l'entreprise fait un don de 1 000€, il ne lui coûtera réellement que 400€.

◇ **Si vous êtes assujettis à l'ISF**, vous pouvez déduire 75% du montant de votre don au profit de la Fondation hôpital Saint-Joseph, reconnue d'utilité publique, dans la limite de 50 000 euros.

Si vous faites un don de 2 000€, il ne vous coûtera réellement que 500€.

◇ Les legs sont exonérés de droits de succession.
Votre notaire vous conseillera.